

Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du jeudi 9 février 2017

Membres du Bureau en exercice : 37

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du 1^{er} étage de la CAGB à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 3.1, 5.1, 5.2, 5.3, 6.1, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 20h35.

Etaient présents : M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, M. Alain BLESSEMAILLE, Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, M. Jacques KRIEGER, M. Yoran DELARUE, M. Christophe LIME, M. Anthony POULIN, M. Serge RUTKOWSKI, M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. Pascal DUCHEZEAU, Mme Catherine BARTHELET, M. Pierre CONTOZ, M. Pascal ROUTHIER, M. Yves MAURICE, M. Michel JASSEY, M. Gilles ORY, M. Nicolas BODIN, M. Thierry MORTON, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Marie ZEHAF

Etaient absents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Karima ROCHDI, Mme Martine DONEY, Mme Sylvie WANLIN, M. Bernard GAVIGNET, M. Alain LORIGUET, M. Emmanuel DUMONT, M. Fabrice TAILLARD

Secrétaire de séance : M. Michel JASSEY

Procurations de vote :

Mandants : M. DONEY

Mandataires : Y. DELARUE

Délibération n°2017/003541

Rapport n°6.1 - EPF du Doubs - Validation de la tranche annuelle 2017 dans le cadre du programme pluriannuel d'intervention 2016-2020

EPF du Doubs - Validation de la tranche annuelle 2017 dans le cadre du programme pluriannuel d'intervention 2016-2020

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Commission : Aménagement du territoire et coopérations

Inscription budgétaire

Sans incidence budgétaire

Résumé :

L'Établissement Public Foncier du Doubs Interdépartemental assure une mission de portage foncier au bénéfice de ses membres, notamment au bénéfice de ses intercommunalités membres et de leurs communes. Pour établir son programme d'intervention, il invite annuellement chaque intercommunalité à procéder à un inventaire des besoins de portage foncier sur son territoire. Dans ce cadre, la CAGB a procédé au recensement 2016 des demandes de portage émises par ses services, ses communes - membres et ses structures associées.

En ce qui concerne la tranche annuelle 2017 du Programme Pluriannuel d'Intervention de l'EPF 2016-2020, il est ainsi proposé d'inscrire, les demandes qui suivent :

Commune : Larnod

Besoins parcelles :

- Section AB 01 : parcelle n° 8 : 1 277 m² - parcelle n° 9 : 1 229 m² - parcelle n° 10 : 1 222 m² - parcelle n° 11 : 1 243 m²

Nature des biens : non bâtis

Nature du projet : Aménagement « Quartier des Craits »

Axe : Habitat logement social et recomposition urbaine

Montant estimé : pas d'estimation : à voir avec EPF

PLU : PLU arrêté le 2 juillet 2016

Zone I AUC

- orientations d'aménagement et de programmation : parcelles de différentes tailles – différentes typologies d'habitat « 2 formes » - densité brute minimale sur ensemble de la zone 10 logements à l'ha avec un minimum de 5 logements à créer.

Commune : Les Auxons (2)

Besoins parcelles :

- Section ZB : Parcelle n°444 : 1 581 m² - Parcelle n° 40 : 960 m² - Parcelle n° 295 : 4 577 m² - Parcelle n° 296 : 5 943 m²

Nature des biens : Bâtis

Nature du projet :

- Réhabilitation Château : bail emphytéotique – Département : commune :
- Préfabriqués école Sainte-Claire : biens privés Archevêché

Axe : Habitat, logement social, recomposition urbaine

Montant estimé : 157 000 euros – 30 à 40 000 euros estimation commune

PLU : POS – PLU en cours

Commune : Pouilley- Les-Vignes (2)

Besoins parcelles :

- Section C - Parcelle n°446 : 3 960 m² - Parcelle n°447 : 855 m² - Parcelle n°714 : 1 322 m²
- Section ZD - Parcelle n°54 : 1 300 m² - Parcelle n°55 : 3 080 m² - Parcelle n°56 : 3 580 m²
- Parcelle n° 57 : 270 m² - Parcelle n° 58 : 1 880 m²

Nature des biens : Non bâtis

Nature du projet :

- Section C : création d'un bassin écrêteur
- Section ZD : aménagement – Extension de la station d'épuration

Axe : Equipements publics

Montant estimé : Pas d'estimation – A voir avec EPF environ 0,50 euros/m²

PLU : Zone A

Commune : Fontain (2)

Besoins parcelles :

- Section AC - Parcelle n° 55 : 484 m²
- Section AD - Parcelle n° 109 : 449 m² - Parcelle n° 24 : 1 140 m² - Parcelle n° 26 : 336m² - Parcelle n° 107 : 998m² (une partie) - Parcelle n° 108 : 2 417 m² (une partie) surface totale 5 418 m² maxi

Nature du projet :

- Section AC : en attente affectation
- Section AD : requalification ancienne fruitière – Aménagement commerces et ou services, équipements publics = secteur stratégique commune

Axe :

- Section AC : réserve foncière – Réflexion communale
- Section AD : renouvellement urbain

Montant :

- Section AC : 50 000 euros estimation commune
- Section AD : 300 000 euros estimation commune

PLU :

- Section AC : zone UA
- Section AD : zone UA et As

Commune : CAGB Portes de Vesoul (2)

Besoins parcelles :

- Section OR : 134 – 400 – 404 – 403 – 381 – 348 – 372 – 369 – 366 – 401 – 345 – 85 – 351 – 346 – 84 – 136 – 370 – 402 – 158 – 160 – 362 – 380 – 365 – 347 – 350 - 353 – 396 – 398 – 395 – 273 – 92 – 271 - 89 – 269
- Section OP : 237 – 300 – 243 – 186 – 241 – 239 – 188 – 302 – 80 – 81 – 82 – 73 – 23 – 144 – 197 145 – 75 – 116 – 71 – 115 – 76 – 129 – 77 – 265 – 114 – 78 - 79

Nature des biens :

Pour les parcelles OR :

- Hangar pour la parcelle OR 134
- Non bâtis pour les parcelles OR 400 – 404 – 403 – 381 – 348 – 372 – 369 – 366 – 401 – 345 – 85 – 351 – 346 – 370 – 402 – 158 – 160 – 362 – 380 – 365 – 347 – 350 – 353 – 396 – 398 – 395 – 269
- Bâtis pour les parcelles 84 – 136 – 273 – 92 – 271 – 89

Pour les parcelles OP :

- Non bâtis pour les parcelles OP 237 – 243 – 186 – 241 – 239 – 188 – 80 – 81 – 23 – 144 – 197 – 145 – 75 – 116 – 71 – 76 – 129 – 265 - 279
- Garage pour les parcelles OP 300 – 302 –
- Bâti pour les parcelles OP 82 – 73 – 77 - 78
- Activité pour les parcelles OP 114 - 115

Nature du projet : ZAE d'intérêt communautaire (2^{ème} phase de portage)

Axe : Développement économique

Montant estimé : Biens non bâtis zone 2AUy : 6 euros/m² – Estimation globale d'environ 5 millions d'euros (à affiner : demande estimation FD)

PLU : zone 2AU du PLU de BESANCON

Mme C. BARTHELET et MM. A. BLESSEMILLE, P. CURIE, C. LIME et M. LOYAT, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- valide la liste des opérations pour lesquelles un portage foncier est requis au titre de la tranche annuelle 2016 dans le cadre du programme pluriannuel d'intervention 2016-2017,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter pour le compte de la CAGB l'inscription de ces opérations au Programme Pluriannuel d'Intervention de l'EPF.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 5

Préfecture du Doubs

Reçu le 20 FEV. 2017



contrôle de légalité